



Dossier de surendettement et contestation d'un créancier

Par **valye**, le **09/04/2014** à **10:40**

Bonjour,

J avais fait un dossier de surendettement qui avait été déclaré recevable par la Banque de France mais mon propriétaire à fait appel et nous sommes passés devant le juge.

La je viens de recevoir la décision qui dit que "JE DOIS ETRE DECLAREE RECEVABLE DE LA PROCEDURE DE SURENDETTEMENT" mais je ne comprend pas a la fin ca se termine par "déclare recevable le recours formé par Mr.....(mon propriétaire)"

Alors je n y comprend rien le juge dit qu il est d accord avec la décision qui avait été prise par la Banque de France mais cette dernière phrase ne veut t elle pas dire qu il donne raison à mon propriétaire ????

Merci par avance.